

Entretien et suivi des objets liturgiques du diocèse d'Orléans

Conseils pour l'entretien, le rangement et la protection des objets liturgiques

3ème édition : Juin 2018



Inventaire des sacristies.

Le second inventaire des sacristies de notre diocèse s'achève (le premier remontant à l'époque de la séparation des Églises et de l'État au début du XXème siècle). Il a été mené à bien par six chrétiens bénévoles de la Commission d'Art Sacré dans les 294 paroisses historiques du Loiret pendant 12 ans. C'est un travail rigoureux et précis. Des **catalogues** ont été édités et remis aux personnes



concernées (**paroisses, mairies, diocèse...**) et une **base informatique** a été constituée.

L'évolution de notre société expose le patrimoine à des **risques nouveaux** liés au dépeuplement des zones rurales, au regroupement des paroisses, à la modification des pratiques religieuses après le concile de Vatican II. Certains objets peuvent être en danger de vol, de brocante, ou simplement de dégradation par manque d'entretien. Le **nouvel inventaire des sacristies** précise le statut de l'objet (qui est le propriétaire, si l'objet est classé, sa localisation, son état matériel etc...); il permet d'avoir **un état à jour du contenu de la sacristie** et ainsi d'empêcher les disparitions et de contrôler les dégradations éventuelles.

Ce livret complémentaire au catalogue est destiné aux personnes en charge des sacristies dans les paroisses et éventuellement au personnel communal. Il a pour objet de fournir des conseils

- de conservation des objets dans les sacristies,
- d'entretien des objets (vêtements, orfèvrerie, livres, ...)
- de rangement
- de sécurité
- de conduite à tenir en cas de déplacement des objets

Il s'achève par un petit glossaire rappelant les termes appropriés aux objets et aux sacristies. Mais d'abord, petit rappel sur le statut juridique des églises et des biens qui y sont conservés.

[Statut juridique des églises et des biens qui y sont conservés](#)

Le principe de la séparation des églises et de l'État date en France de la loi du 9 décembre 1905. Un inventaire des biens fut dressé pour chaque édifice à partir de 1906, document descriptif établi de façon contradictoire, souvent peu précis. Beaucoup de ces inventaires ont aujourd'hui disparu ou sont introuvables ! Un exemplaire fut déposé



dans chaque commune et aux archives départementales. Les biens antérieurs à 1905 sont propriété de la commune; ils sont inaliénables et imprescriptibles. Curés et paroissiens sont affectataires des lieux et en ont la jouissance exclusive et gratuite. Les biens acquis par l'église depuis 1905 sont propriété de l'Association Diocésaine. Si la commune est bien propriétaire de l'édifice et de son contenu, toute intervention sur le patrimoine nécessite l'accord du prêtre affectataire qui exerce le pouvoir de police, détient les clés, maîtrise les horaires d'ouverture. Certains biens, meubles et immeubles, peuvent faire l'objet d'une mesure de protection de l'État, car ils présentent, du point de vue de l'art, un intérêt particulier. Ils sont classés Monuments Historiques, ou inscrits sur l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Le propriétaire ne peut alors procéder à aucune modification sans autorisation. Le conservateur des Antiquités et Objets d'Art (CAOA qui dépend de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ou DRAC), effectue des visites périodiques et doit être consulté pour toute intervention. Une Commission d'Art Sacré (CDAS) existe dans chaque diocèse. Elle est présidée par l'Évêque. Elle est chargée :

- de veiller à l'aménagement des lieux de culte en respectant les normes liturgiques
- de promouvoir la création artistique.
- de favoriser la formation des fidèles et du clergé dans le domaine de l'art sacré,
- de veiller à la conservation des biens acquis depuis 1905.

Elle est l'interlocuteur de référence pour les prêtres affectataires et peut également conseiller les maires sur les questions de statut et d'entretien du patrimoine religieux.



Conseils d'entretien

Les objets vieillissent et sont sensibles à l'humidité, la lumière, la température, les parasites. Il faut donc les protéger, surtout les plus anciens. Il faut ranger des objets propres dans des lieux propres.

Il faut vérifier la fermeture des portes et des fenêtres, se prémunir contre l'humidité du sol et des murs, assurer l'entretien régulièrement, boucher les trous pour fermer l'accès aux souris.

Les meubles de rangement

- pour les vêtements liturgiques et les tissus : les ranger de préférence à plat en les séparant par un tissu propre de couleur claire (vieux drap par exemple) ou les pendre sur cintre protégés par une housse faite avec un vieux drap.

- pour les objets métalliques : les conserver dans leur coffret d'origine ou les emballer dans du papier de soie. Regrouper les éléments d'un même ensemble et les placer dans un même meuble.

- pour les livres et les papiers : ranger à plat à l'intérieur des meubles.

Ne jamais utiliser pour emballer des objets du papier de journal ou des matières plastiques.

Manipulation des objets

- Effectuer les manipulations avec des mains propres, après avoir retiré ses bijoux ;
- Il est préférable d'utiliser des gants de coton, les doigts laissant des traces qui provoquent l'oxydation.
- Vérifier la solidité de l'objet avant de le prendre (pièces collées, anses fragiles ...)
- Prendre un seul objet à la fois et avec les deux mains.

Produits et matériaux à proscrire

- papier journal ou kraft qui dégagent des vapeurs acides
- sacs en matière plastique qui risquent de provoquer de la condensation
- rubans et étiquettes adhésives qui laissent des traces indélébiles
- épingles, punaises et agrafes qui rouillent, déchirent et rayent les objets
- matières abrasives (paille de fer, papier de verre, éponges qui grattent)
- produits à vitre qui attaquent le verre colore des vitraux
- produits habituels pour nettoyer l'orfèvrerie
- ne pas laver à l'eau les objets peints ou dorés, les dépoussiérer délicatement
- détergents, acides ou eau de Javel pour laver les objets en pierre
- naphthaline en contact direct avec les textiles (elle tache).

Produits et matériaux à utiliser de préférence

- tissus de coton blanc lavés à chaud (vieux draps)



- papier de soie non acide ou intissé polyester
- tiroir ou plateau de bois à ph neutre (orme, peuplier...)
- pour l'orfèvrerie et les métaux, essuyer avec un chiffon doux éventuellement imprégné d'eau additionnée d'alcool éthylique.

Conseils de rangement

Pour les textiles

Les fibres textiles risquent de se déchirer si les objets sont en permanence suspendus ou mal pliés.

- ranger à l'abri de la poussière sur des cintres rembourrés les ornements récents
- conserver à plat les textiles anciens (ornements, bannières, nappes, dentelles...), après les avoir délicatement brossés et aspirés.
- Si la sacristie dispose d'un chapier ou d'un chasublier* en bon état, y placer les textiles à plat dans les tiroirs en les séparant si nécessaire avec du tissu de coton.
- Pour les bannières non pliées confectionner des housses de protection.

Pour l'orfèvrerie

L'orfèvrerie est sensible à la condensation qui provoque corrosion et ternissure, aux chocs qui rayent et déforment.

- séparer les objets utilisés de ceux qui ne servent plus,
- les conserver dans leurs coffrets d'origine,
- les emballer dans du papier de soie ou confectionner des housses de coton.

Pour les livres et documents papier

- ne pas laisser de livres ouverts sur des lutrins, la lumière abime le papier et les livres se déforment ;
- ranger les livres anciens à plat et fermés, à l'abri de la lumière et de la poussière. S'ils sont rangés verticalement ne pas tirer sur les reliures pour les sortir.

Conseils pour la protection et la sécurité des objets

- Les clés de la sacristie doivent être en nombre limité et confiées à une liste de personnes connues
- La mise en place de mesures de protection contre les vols (vitrages anti-effraction, grillages, fixation des objets, mises sous vitrine) et contre l'incendie sont nécessaires.

** Ce meuble est généralement nommé chasublier lorsqu'il possède des tiroirs rectangulaires, chapier lorsqu'il comporte des tiroirs en forme de demi-cercle.*



Conduite à tenir en cas de déplacement d'un objet

L'intérêt de cet inventaire est qu'il soit maintenu à jour... et donc que les objets soient conservés dans le cadre qui est le leur. Toutefois, notamment pour des raisons de sécurité, il peut advenir que certains de ces objets soient déplacés. Dans ce cas, il conviendra de prévenir le propriétaire de l'objet (voir ci-dessus "statut juridique") ainsi que la Commission d'Arts Sacrés en remplissant une fiche de transfert

(voir annexe) indique le lieu de destination de l'objet. Attention, aucun objet ne pourra être déplacé au domicile particulier d'un paroissien ! Si l'objet doit être déplacé momentanément (par exemple des ciboires ou des calices pour une célébration occasionnelle), il conviendra de toujours lui associer un moyen d'identification (étiquette) afin que l'objet puisse retrouver sans problème son lieu de rattachement.

Si l'objet doit être transféré dans un musée, la Commission Diocésaine d'Art Sacré établira une convention particulière qui précisera les conditions de conservation et d'affectation. On peut ainsi concevoir que la paroisse pourra utiliser l'objet en cas de nécessité (par exemple, une bannière pour une fête...)

Conduite à tenir en cas de vol ou de disparition d'un objet

En cas de vol d'un objet, il convient que l'affectataire, en lien avec le propriétaire (voir ci-dessous "statut juridique"), porte plainte auprès du Commissariat de Police ou de la Gendarmerie. La Commission Diocésaine d'Art Sacré pourra faire parvenir à la Police ou à la Gendarmerie tous les renseignements qui permettraient d'identifier l'objet afin de le récupérer.

Si l'objet est inscrit ou classé à l'inventaire des Monuments Historiques, il convient d'adresser un courrier de signalement à la DRAC (adresse au dos de ce livret).

Glossaire

Objets en métal, en verre, en bois ou en pierre. Orfèvrerie.

Ambon : L'ambon est l'emplacement surélevé où montent ceux qui, dans la liturgie, spécialement au cours de la messe, ont à faire une lecture, prononcer l'homélie, adresser la parole à l'assemblée.



Ampoules aux saintes huiles : Trois fioles contenues dans un boîtier renfermant le Saint Chrême, l'huile des catéchumènes et l'huile des infirmes, marquées SC, OS, OI.

Autel : Dans l'Église catholique, l'autel est l'endroit le plus sacré de l'église, où l'on célèbre l'Eucharistie ; il a généralement la forme d'une table. Il est le plus souvent en pierre, mais il peut être aussi en bois.

Baiser de paix : petite plaque portant une représentation religieuse, souvent une crucifixion, tenue par une attache.

Burettes et bassin : flacons contenant l'eau et le vin, en verre ou en métal disposés sur un bassin.

Bénitier et goupillon : seau muni d'une anse et goupillon destiné aux aspersion d'eau bénite.

Calice : vase sacré en forme de coupe portée par un pied, dans lequel le prêtre consacre le vin lors de l'Eucharistie. Il est souvent en or ou en argent.

Ciboire : vase sacré en forme de coupe munie d'un couvercle et portée par un pied, servant à conserver les hosties consacrées dans le tabernacle.

Chandelier : support généralement métallique, de formes diverses, sur lequel on pose un cierge.

Clochette liturgique : marque par ses tintements les temps forts de la célébration (consécration).

Custode : petit récipient en forme de boîte ou de petit ciboire conçu pour porter le Saint Sacrement aux malades.

Croix d'autel : croix portant un crucifix munie d'un pied.

Croix de procession : croix portant un crucifix, montée sur une tige de bois ou de métal appelée hampe.

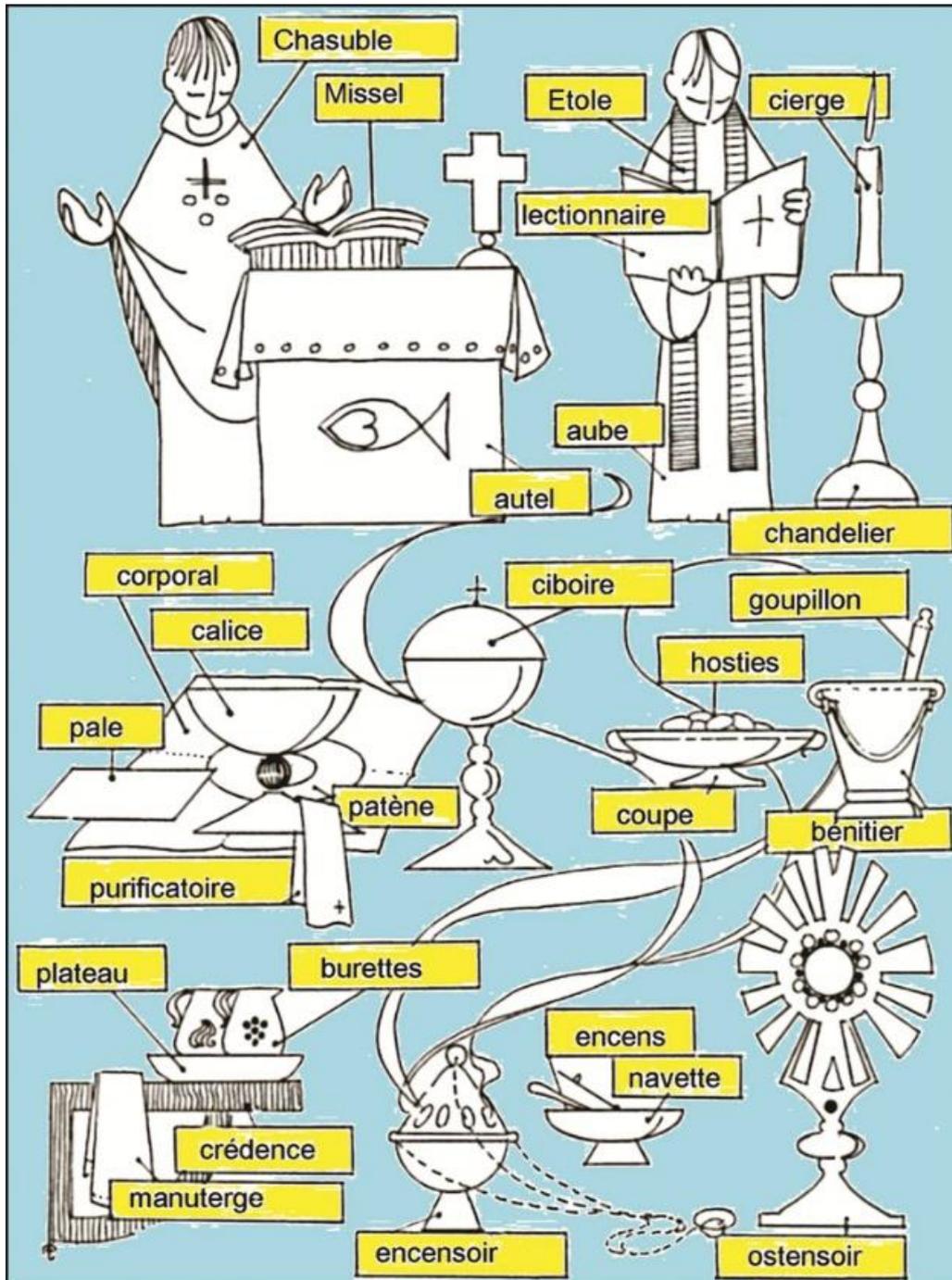
Encensoir : récipient servant à brûler l'encens, composé d'une cassolette suspendue à trois chaînes et d'une cheminée qu'on lève à l'aide d'une quatrième chaîne.

Fontaine et lavabo : objets anciens souvent en cuivre placés dans les sacristies pour que le prêtre se lave les mains.

Navette : petit récipient en forme de nef ou de navire dans lequel sont conservés les grains d'encens.

Lanterne de procession : Luminaire fermé.

Ombrellino : L'ombrellino pontifical, appelé pavillon ou gonfalon, est une sorte de parasol à demi ouvert, disposé en forme de tente, dont l'armature de bois est recouverte de bandes de soie, alternativement rouges et jaunes. C'est l'un des emblèmes réservés aux basiliques.



Ostensoir : pièce d'orfèvrerie servant à exposer l'hostie consacrée. A partir du XVII^{ème} siècle prédomine la forme de l'ostensoir soleil. A l'intérieur, la **lunule** est un réceptacle en verre cercle d'or.

Patène : récipient en forme de plat ou d'assiette servant à la consécration des hosties. En or ou en argent, l'intérieur est lisse, l'extérieur porte un monogramme christique ou un symbole eucharistique. (Voir photo "calice")

Pierre d'autel : à l'origine en bois, l'autel est en pierre depuis le VI^{ème} siècle. Consacrée par l'évêque, on prit l'habitude d'y placer des reliques.



Pyxide : Vase sacré en forme de petit ciboire, servant à porter le viatique aux malades. Certains ont une tige démontable servant d'ampoule pour l'huile des malades.

Pupitre d'autel : petit meuble destiné à porter le missel du célébrant, en bois ou en métal.

Tintinnabule : La clochette du tintinnabule est suspendue dans un encadrement appelé « beffroi ». Le tintinnabule est conservé dans les basiliques, généralement près de l'ombrellino, et est porté lors des processions.

Livres, imprimés, papiers

Authentique : document écrit certifiant l'authenticité de reliques.

Canon d'autel : tablettes aide-mémoire utilisées et disposées sur l'autel. Trois panneaux depuis le XVII^{ème} siècle, un grand et deux petits.

Chemin de croix : matérialisé par 14 stations, 14 croix bénies auxquelles peuvent être accrochés des tableaux illustrés, sculptés ou peints.

Livres liturgiques : sacramentaires (rituel des sacrements), lectionnaires (lecture de la messe), antiphonaires (chants), missels (pour célébrer l'Eucharistie).

Lutrin : pupitre élevé, souvent en forme d'aigle destiné à porter les livres liturgiques.



Ornements liturgiques

Amict : rectangle de toile muni de deux rubans, que le prêtre se met autour du cou, rubans croisés sur la poitrine.

Aube : longue tunique à manches, de toile blanche, peut être serrée à la taille par un cordon, portée pour célébrer l'Eucharistie. Portée également par les diacres et les servants de messe.

Antependium : décor amovible couvrant la face et les côtés de l'autel.

Bannière : petit étendard d'étoffe, orné d'images saintes ou d'emblèmes, porté en procession, fixé à l'extrémité d'une hampe.

Bourse : étui utilisé à partir du XV^{ème} siècle pour protéger le corporal.

Chape : vêtement liturgique posé sur les épaules et fermé par une attache, le fermail. La capuche originelle se transforma en chaperon plat au XV^{ème} siècle. Habit de chœur des clercs à partir du IX^{ème} siècle, elle peut être portée pour toutes les fonctions liturgiques en dehors de la messe. La chape est aux différentes couleurs liturgiques.

Chasuble : manteau ample venant de l'antiquité. Depuis le XIV^{ème} siècle sa forme réduite lui a fait donner le surnom de « chasuble violon ». Au cours du XX^{ème}, on est revenu à la forme ancienne dite « antique ou gothique ». Elle ne sert que pour la célébration de l'Eucharistie et sa couleur est liée aux temps liturgiques. Elle est souvent accompagnée d'une étole, d'un manipule, d'un voile et d'une bourse de même couleur et de même matière.

Corporal : linge blanc carré destiné à recevoir le corps du Christ. On l'étend sur l'autel pour y poser le calice et la patène. L'usage est de le plier en 9 (en 3 puis 3). Il est placé dans un étui, la bourse.

Dalmatique : Sorte de tunique fendue sur le côté et munie de courtes manches rectangulaires, portée par les diacres.

Étole : longue bande d'étoffe portée par le prêtre ou le diacre dans l'exercice de leurs fonctions liturgiques. Le prêtre la porte autour du cou et pendant de chaque côté (autrefois, il la portait croisée sur la poitrine). Le diacre porte l'étole en sautoir, en travers de la poitrine. Elle est posée sur l'épaule gauche et se ferme sur le côté droit.

Manipule : de forme analogue à l'étole, mais plus court, il se portait sur l'avant-bras gauche. Servant à l'origine à s'essuyer, il devint purement décoratif et fut supprimé par le concile de Vatican II.

Manuterge : linge blanc utilisé par le prêtre pour s'essuyer les mains après les ablutions.

Pale : (du latin *palla*, couverture). A l'origine, corporal plié posé sur le calice pour protéger le vin consacré. En France on le rigidifia en glissant un carton entre les deux épaisseurs de lin blanc souvent brodé.



Pavillon de ciboire : voile de soie blanche qui recouvre le ciboire lorsqu'il renferme la réserve eucharistique. Il peut être à quatre pans ou de forme circulaire, souvent brodé de soie polychrome ou de fils d'or.

Pentes de dais : le dais est une étoffe soutenue par des tiges et tendue au-dessus d'une personne ou d'un objet que l'on veut honorer. Sur les quatre côtés tombent des bandeaux de tissu appelés pentes, souvent ornées de broderie d'applique.

Surplis : long vêtement de lin blanc porté sur la soutane.

Soutane : robe à manches, boutonnée par devant. Les soutanes d'enfant de chœur que l'on trouve dans les sacristies peuvent être noires ou rouges.

Voile huméral : longue écharpe de soie blanche qui se place sur les épaules. Il est utilisé par le prêtre pour porter le Saint Sacrement.

Entretien du linge d'autel

Le corporal : Le corporal est plié en 9 de telle manière qu'il "enferme" les parcelles d'hosties qui seraient tombées. Il n'y a donc pas lieu de le retourner ni de le secouer.

Le purificateur : Il est destiné à essuyer les lèvres du prêtre après qu'il a communiqué au précieux sang. Il doit être lavé après chaque usage.

Le Manuterge : il est plié en "accordéon", d'abord en 6, puis en 2. Il sert à essuyer les doigts du prêtre au moment du "Lavabo". Lui aussi est lavé après chaque usage.

Comment laver les linges liturgiques ?

Si les linges liturgiques sont lavés régulièrement, leur lavage est très simple car ils ne sont pas "sales".

Commencer par les faire tremper dans de l'eau claire que vous préférerez verser en terre. Puis vous les laverez à l'eau savonneuse avant de les rincer.

Afin qu'ils restent bien blancs, vous pouvez les faire sécher dehors à la pleine lune !

Lorsque vous repassez le corporal, n'hésitez pas à l'amidonner.



Décor et symboles

Agneau et livre aux sept sceaux : symbole du Christ offert en sacrifice (cf. L'Apocalypse V-6), représenté sur le chaperon des chapes ou le pied des ostensoirs.

Alpha et Omega : première et dernière lettre de l'alphabet grec, symboles du début et de la fin du monde. Se réfèrent au Christ. On trouve cette inscription sur le cierge pascal.

A.M. Ave Maria : monogramme de la Vierge.

Anges : ornementation fréquente. Les anges portent deux ailes, les chérubins quatre, les séraphins six.

Arche d'alliance : coffre où les Hébreux conservaient les tables de la loi.

Chrisme : monogramme composé des lettres grecques χ et ρ , premières lettres du mot *Christos*.

Cœur : image liée au Christ souffrant et aimant, souvent associée à la couronne d'épines, aux clous et à la croix.

Colombe : symbole du Saint-Esprit.

IHS : monogramme du Christ. *Jesus Hominum Salvator*, Jésus sauveur des hommes).

INRI : monogramme du Christ : *Jesus Nazareus Rex Iudeorum*, Jésus de Nazareth, roi des juifs.

Lys : symbole de pureté, en particulier de la vierge.

Pélican : symbole du Christ mort sur la croix pour le rachat des hommes. Le pélican s'ouvre la poitrine pour abreuver ses petits de son sang.

Poisson : Symbole choisi parce que son nom, en grec, est l'acronyme de « Jesus Christ Fils de Dieu Sauveur ».

Rose rouge : évoque le sang versé par le Christ.

Tables de la loi : tablettes sur lesquelles figurent les chiffres I à X, correspondant aux dix commandements.

Tétramorphe : terme désignant les quatre animaux figurant les quatre évangélistes : le lion (Marc), le taureau (Luc), l'aigle (Jean), l'ange (Mathieu).

Tétragramme : triangle figurant un œil avec les quatre lettres hébraïques de YAHVE, désignant Dieu.

Vigne, Blé, Jonc d'eau : symboles du vin, du pain, de l'eau, évoquant le corps du Christ.



Les couleurs liturgiques

Le violet

L'Avent marque le lancement de l'année liturgique. Il s'agit d'une période de trois à quatre semaines (toujours 4 dimanches) qui oriente non seulement vers Noël, mais surtout vers la fin des temps. Le temps de l'Avent aigüise le "goût de Dieu". Il est déjà venu un jour à Bethleem il y a 2000 ans, il reviendra comme il l'a promis. Le violet est un mélange de rouge et de bleu. Ces deux couleurs correspondent dans les codes de l'iconographie religieuse à la divinité (le bleu) et à l'humanité (le rouge). Le violet de l'Avent nous rappelle que le Verbe s'est fait chair, que Dieu s'est fait homme. On utilise aussi du violet pendant les 40 jours du carême. C'est un temps de pénitence qui nous fait comprendre que par le don de la vie du Christ, l'homme connaît Dieu et est appelé à vivre de sa vie. Saint Irénée de Lyon disait : « Dieu s'est fait homme pour que l'homme devienne Dieu ». Le violet du carême rappelle le mystère de la Rédemption ou, par amour, l'humain « retrouve » le divin pour sa plus grande joie.

L'or

C'est la couleur de la lumière précieuse. Cette couleur est utilisée lors des fêtes les plus importantes : Pâques et Noël.

Le blanc

C'est la couleur de Dieu. De la pureté, de la lumière et de la liberté. Elle est la couleur des baptisés qui au baptême portent toujours un vêtement blanc, signe de leur liberté. C'est la couleur de la fête. Elle est portée lors des grandes fêtes liturgiques dans l'année.

Le vert

Pour le temps "ordinaire", que l'on appelle aussi "le temps de l'Église", l'Église utilise le vert. C'est la couleur de la croissance et de l'espérance. Ce temps liturgique dure en tout 34 semaines et se divise en deux périodes. La première commence le lundi qui suit la fête du baptême de Jésus, jusqu'au mercredi des cendres ; la deuxième commence à la Pentecôte, et dure jusqu'au premier dimanche de l'Avent, fin novembre. Tout au long de ces périodes, la liturgie utilise la couleur verte.

Le rouge

C'est la couleur de l'amour et du don. C'est aussi la couleur du sang versé, par amour, celui du Christ bien sûr et celui des martyrs. Le rouge est utilisé pour les fêtes des martyrs le jour des Rameaux, le Vendredi saint et le jour de la Pentecôte.



Couleur exceptionnelle : le rose

Le rose est utilisé le 3^e dimanche de l'Avent (Dimanche du "*Gaudete*") et le 4^e dimanche du Carême (Dimanche du "*Laetare*"). Le Violet s'éclaircit en signe de joie... impatiente de vivre la fête qui s'annonce.

Plus rarement : le noir

C'est la couleur du deuil. Mais on utilise plutôt le violet pour les funérailles.



DIOCÈSE D'ORLÉANS

Commission Diocésaine d'Art Sacré

FICHE À REMPLIR POUR LE DÉPLACEMENT ET/OU L'ACQUISITION D'OBJETS LITURGIQUES

- Déplacement d'un objet inscrit à l'inventaire des sacristies, déposé au Doyenné.
- Déplacement d'un objet non inscrit à l'inventaire.
- Acquisition nouvelle
- Disparition (destruction ou vol...)

Situation de l'objet avant déplacement

Type d'Objet		Emplacement	
Inscrit à l'inventaire	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Paroisse	
N° d'inscription		Commune	
État de l'objet		Doyenné	

Situation de l'objet après déplacement ou acquisition

Emplacement nouveau	
État de l'objet	
Paroisse	
Commune	
Doyenné	

- Déplacement temporaire de courte durée : Durée présumée

Remplir cette fiche en deux exemplaires à déposer dans chacune des deux paroisses concernées

Motif du déplacement :

Retour de l'objet en date du :

État de l'objet au jour de son retour (a) :

- Déplacement définitif ou de longue durée

Remplir une fiche supplémentaire à adresser à la CDAS pour une nouvelle référence à l'inventaire

Identité et fonction de la personne responsable du déplacement :

Date du déplacement et signature du responsable.

(a) En cas de détérioration de l'objet lors de son retour, il est impératif de prévenir la CDAS.



Table des matières

Inventaire des sacristies	1
Statut juridique des églises et des biens qui y sont conservés	2
Conservation du patrimoine religieux	3
Conseils d'entretien	4
Les meubles de rangement	4
Conseils de rangement	5
Conseils pour la protection et la sécurité des objets.....	5
Conduite à tenir en cas de déplacement d'un objet	6
Conduite à tenir en cas de vol ou de disparition d'un objet	6
Glossaire	6
Objets en métal, en verre, en bois ou en pierre. Orfèvrerie.	6
Ornements liturgiques	10
Décors et symboles	11
Les couleurs liturgiques	13
Annexe	15

Commission diocésaine d'Art Sacré

1 cloître Saint-Aignan

45057 Orléans cedex

Courriel : pastotourisme@orleans.catholique.fr

Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

6 rue de la Manufacture

45000 Orléans

Tel : 02 38 78 85 00